

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2022 023

Eure Normandie Numérique

Réunion du 19 septembre 2022

Objet : Adoption du procès-verbal du précédent
comité syndical.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte
ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité syndical, réuni le 19 septembre 2022,

le quorum étant atteint,

APRES LECTURE DU PROCES VERBAL,

DECIDE

- D'adopter le procès-verbal du comité syndical du 30 mai 2022.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 19
- Collège Conseil Départemental : 21
- Collège Conseil Régional : 6

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Évreux, le 19 septembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas Gravelle

